

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-11-chem | XVIe Item](#)[Bernard Guinée. Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge \(vers 1380-vers 1550\) | Le developpement de la vie judiciaire aux XVe-XVIe siècles](#)

Bernard Guinée. Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550) | Le developpement de la vie judiciaire aux XVe-XVIe siècles

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0194**

Source**Boite_001-11-chem | XVIe**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées[Guinée, Bernard](#)

Références bibliographiques[Guinée, Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge vers 1380-vers 1550](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb37532572j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Guinée, Bernard (1927-02-06 -- 1927-02-06)

TITRE Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à
la fin du Moyen Age (vers 1380-vers 1550)

LIEU DE PUBLICATION Strasbourg

DATE 1963

EDITEUR Strasbourg : Publications de la Faculté des lettres , 1963

Le développement de la vie judiciaire - au X^e - X^es

- Au début du X^e, la justice, la haute, l'importance
réduisant à très peu de chose, la vie judiciaire. But de
cette incertitude : d'un p. de moi en moi, fermes.

- A partir de 450 les seigneurs c/ent de procédure et
recupèrent leur droit, mais le gens sont trop nombreux
payer. De 1460-1580 l'ancien droit revient. Les
seigneurs c/ent à demander le sergent. Le moi se
multiplie.

Le choix d'appellation début du X^es.

En l'abbaye de St Lou d'Éverard. Elle touchait 1 mille
de terre d'au delà de la Houdancourt. A partir de 1420, la
lune est déclinée. Elle ne touche rien. En 1450 le bâtiment
reconstruit par des laboureurs qui ne peuvent payer. En 1461
l'abbaye demande le sergent, mais trop de gens sont encore
en fuite. Elle abandonne le droit. En 1487 elle
engage 1^{er} sergent et en 1485 le paysan acceptant de
payer la robe.



- D'un 1 multiplication de multiples juridiques
2 Avertissements en 1450 ; 6 en 1461 ; 13 en
1506. 4 moines en 1450, 16 en 1506.

De cette culture juridique aujourn'hui. Au début
du XVII, les savoirs de Soult sont érudits
en droit. C'est au début du XVI que les érudits
en droit y ont introduit les principes de la philosophie